

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2022
15 mars 2022
à la Fédération des entreprises romandes (FER) à 1201 Genève

Présents : 20 sociétaires, dont 2 collectifs (3 voix chacun)
Excusés : 25 sociétaires

Ordre du jour :

1. Le mot du Président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2021
3. Approbation du rapport d'activités 2021
4. Proposition et acceptation des nouveaux membres
5. Présentation des comptes 2021 et présentation du rapport des réviseurs
6. Décharge de l'exercice 2021 au Comité et aux réviseurs
7. Election des membres du Comité, du Président, des Vice-Présidents et du Trésorier
8. Election des réviseurs aux comptes
9. Modification des Statuts
10. Présentation et approbation du budget 2022
11. Divers

PV : Lory Favre, secrétaire de l'Arfor

La séance est ouverte à 18h30 par François Aubert, Président.

François Aubert souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la séance et le mode de fonctionnement concernant les votes notamment pour les membres collectifs.

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.

François Aubert remercie Helena Stucky de Quay qui est membre de la FER, ce qui nous permet d'être là ce soir.

1. Le mot du Président :

François Aubert indique que la formation de Coordinateur et Coordinatrice de Formation se développe bien et devient la référence dans la profession notamment grâce à Romandie Formation et Cursus Formation qui y inscrivent leurs coordinatrices.

Concernant le projet de formation de formateur au Sénégal, François Aubert indique que suite à l'appel d'offre qui avait été fait auprès des membres, le mandat a été confié à Anne-Laure Dirren qui se rendra au Sénégal début mai. Ce projet se réalise dans le but du développement de l'ARFOR mais sans intérêt financier. François Aubert indique qu'il est en discussion pour réaliser un projet similaire au Burkina Faso.

François Aubert indique que suite au décès de Philippe Vaucher, nous avons perdu notre représentation du côté de Berne, que nous avons retrouvée avec l'intégration de Gabriela Leone à la Commission Assurance Qualité de la FSEA.

Concernant la FSFE, François Aubert rappelle que celle-ci est historiquement l'une de nos faitières. Comme elle ne signera vraisemblablement pas le prochain règlement FFA (élaboré sous l'égide de la FSEA), elle perdra ce statut. Son futur n'est pas encore clairement établi.

François Aubert informe également que l'ARFOR a renouvelé sa certification eduQua à l'automne 2021. Il remercie Manila Marra et Philippe Gachet pour leur investissement dans ce dossier.

Concernant la composition du Comité, François Aubert indique que suite au départ de Magali Reymond, qu'il remercie de son engagement pour l'Arfor, Helena Stucky de Quay a rejoint l'équipe. L'élection officielle de cette dernière suivra au cours la présente AG. François Aubert indique que les changements proposés de nos statuts permettront la reconnaissance d'un changement de membre au Comité sans devoir attendre la validation de l'AG.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2021 :

Le PV est disponible sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet Association. Personne n'en demande la lecture.

Par votation le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du rapport d'activités 2021 :

Chaque responsable de commission présente les activités de sa commission.

Gabriela Leone, responsable de la commission ArforCréation, étant excusée, Emmanuel Rossi, membre de la dite commission se charge de cette présentation.

Le détail des activités et missions des différentes commissions sont disponibles dans le rapport d'activités complet qui peut être consulté sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet Association.

Par votation le rapport d'activités 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Proposition et acceptation des nouveaux membres :

François Aubert indique qu'au cours de l'année 2021 il y a eu l'adhésion de 19 nouveaux membres, dont 2 validés à l'AG 2021, la démission de 42 membres et la radiation de 13 membres pour non-paiement de leur cotisation.

François Aubert cite les nouveaux membres individuellement pour validation par les membres présents.

Par votation, l'adhésion des nouveaux membres est acceptée à l'unanimité.

François Aubert laisse la parole à Patrick Hauser, nouveau membre, qui se présente brièvement.

5. Présentation des comptes 2021 et présentation du rapport des réviseurs :

François Aubert cède la parole à Vincent Favre qui présente et commente les comptes 2021, composés du bilan et du compte d'exploitation comparé 2020-2021, totalisant un bénéfice de CHF 16'720.-. Au terme de sa présentation, Vincent Favre demande s'il y a des questions sur les comptes 2021 ? Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

La présentation des comptes étant terminée, François Aubert invite les réviseurs des comptes, représentés ce soir par Cédric Magnin à faire la lecture de leur rapport.

Cédric Magnin fait lecture du rapport. Les comptes sont tenus dans les règles de l'art. Le bilan et le compte d'exploitation concordent, la comptabilité et les différents comptes concordent et sont conformes à la loi.

Par votation, les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge de l'exercice 2021 au Comité et aux réviseurs :

La décharge du Comité et des réviseurs est approuvée à l'unanimité.

François Aubert remercie les bénévoles qui donnent du temps pour l'ARFOR et sans qui nous ne pourrions rien faire.

7. Election des membres du Comité, du Président, des Vice-Présidents et du Trésorier:

François Aubert donne la parole aux membres du comité et aux membres qui souhaiteraient leurs poser des questions. Aucune question n'est formulée.

François Aubert demande si l'assemblée souhaite voter en bloc la composition du Comité ou chaque membre individuellement. L'assemblée décide un vote en bloc.

La composition de Comité validée à l'unanimité est la suivante :

François Aubert, Président

Manila Marra, Vice-Présidente

Blaise Neyroud, Vice-Président
Vincent Favre, Trésorier
Gabriela Leone, Membre du Comité
Isabelle Mayor, Membre du Comité
Helena Stucky de Quay, Membre du Comité

François Aubert remercie les membres pour leur confiance.

8. Élection des réviseurs aux comptes :

François Aubert indique que Cédric Magnin n'a pas besoin d'être réélu car il a été élu en 2021 pour deux ans.

Ce soir, seule l'élection d'Alexandra Benson, qui assuré l'intérim en 2021, doit être effectuée.

Par votation, l'élection d'Alexandra Benson en qualité de réviseuse est approuvée à l'unanimité.
Le fait que Maria-Pia Vullyamoz reste en qualité de suppléante est également approuvé à l'unanimité.

9. Modification des Statuts :

François Aubert propose de procéder aux validations comme suit :

Pour les changements de fond → validation article par article.

Pour les changements de forme → validation en un bloc.

François Aubert affiche les statuts et modifications proposées et les passe en revue.

Art. 2 al.3, suppression → approuvée à l'unanimité.

Art. 3 al. 1 a, Emmanuel Rossi questionne le choix du terme « de la formation professionnelle ». Blaise Neyroud explique que ce choix a été fait pour ne pas ouvrir à des formations de type sport ou loisirs créatifs.

Eric Basler indique que dans le titre de la FSEA parle de formation continue.

François Aubert indique qu'avons essayé d'être relativement large pour ne pas se couper des domaines, si met le terme formation continue risque de louper des membres actifs dans le domaine de l'apprentissage.

Blaise Neyroud indique qu'il y a l'objectif d'exclure la formation aux enfants.

Il est proposé d'indiquer « une fonction dans le domaine de la formation d'adultes à temps partiel ou complet » → la proposition est approuvée à l'unanimité.

Art. 3 al. 1 b, nouvelle disposition → approuvée à l'unanimité.

Art 3 al. 1 b puce 8, ajout d'une précision d'information → approuvée à l'unanimité.

Art 3 al. 1 c, modification de la dénomination → approuvée à l'unanimité.

Art 4 al. 1, ajout d'un complément → approuvée à l'unanimité.

Art 4 al. 3, modification de la clause de domicile en Suisse → approuvée à l'unanimité.

Art 4 al. 4, suppression → approuvé à l'unanimité.

Art 5 al. 2, réduction du nombre de parrains, 1 au lieu de 2

Fabien Arévalo indique que ce point le dérange un peu, cela pourrait faciliter l'accès avec moins de contrôle.

Blaise Neyroud indique également que c'est lui qui a apporté cette réflexion, car si certains potentiels nouveaux membres avaient des difficultés à trouver un 2^{ème} parrain, un membre du Comité se

désignait pour assumer ce rôle. Le processus de validation avec une première validation réalisé par Blaise Neyroud et une seconde validation réalisée en séance de comité, garanti l'adéquation des membres acceptés. → approuvée à l'unanimité.

Art 8 al.1, suppression de la mention « il ne peut pas être décidé... » en lien avec la modification de l'Art 16. Les modifications de l'art. 8 al.1 et de l'art. 16 sont soumises au vote en un bloc → approuvées à l'unanimité.

Art. 8 al. 6, nouvelle disposition. Il est proposé d'indiquer « et/ou à distance » à la place de bimodal → approuvé à l'unanimité.

Art. 9 al. 4, Suppression de la disposition existante → approuvée à l'unanimité.

Art 9 al. 4, nouvelle disposition. Proposition de préciser « au registre des membres » approuvé à l'unanimité.

Art 9 al. 5, nouvelle disposition, et devient al. 6 → approuvée à l'unanimité.

Art 9 al. 6, reflet du changement de l'art. 2 al. 3 → approuvée à l'unanimité.

Art 9 al. 6, devient al. 7) → approuvée à l'unanimité.

Modifications de forme, article 1 à 12 → approuvées à l'unanimité.

François Aubert remercie Blaise Neyroud pour le travail réalisé.

10. Présentation et approbation du budget 2022 :

François Aubert indique que les objectifs généraux de l'ARFOR pour 2022 sont, la mise en ligne de l'annuaire digital, la mise en place des badges pour nos membres et nos certifiés, le développement des services aux membres et d'avoir du plaisir à s'impliquer dans les commissions et au comité tout en travaillant sérieusement.

François Aubert présente les badges qui ont été réalisés et en explique le but qui est notamment d'apporter de la visibilité et de mettre en valeur de ce qui est réalisé par l'ARFOR.

Vincent Favre présente et commente sommairement le budget 2022 qui présente un résultat déficitaire de CHF 8'870.-.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions ou commentaires.

Fabien Arévalo demande s'il est prévu d'ouvrir les activités proposées par la commission ArforCréation également aux non-membres, cela produirait des recettes supplémentaires.

François Aubert indique que nous avons pris l'option de ne pas prendre en compte de recettes pour ces activités, la participation de non-membres étant très fluctuante. Les partenariats que nous avons avec les sections HR romandes nous amènent des participants externes mais qui bénéficient aussi de ces activités gratuitement, comme cela est également le cas si en tant que membre Arfor nous participons à l'une de leurs activités réservée à leur membre.

François Aubert propose le maintien des cotisations aux tarifs actuels.

La proposition est validée à l'unanimité.

L'assemblée n'ayant pas d'autre commentaire ou question, François Aubert soumet le budget 2022 au vote.

Le budget est approuvé à l'unanimité.



11. Divers

François Aubert demande si quelqu'un souhaite ajouté un divers ? Aucun divers n'est formulé par l'assemblée.

François Aubert indique que nous avons un peu changé la stratégie LinkedIn. Le groupe ARFOR est maintenant réservé aux membres et la page ARFOR est ouverte à tous. Le nombre d'abonnés à la page est en augmentation.

N'ayant pas d'autres divers, François Aubert remercie chacun pour sa participation et pour la confiance accordée.

François Aubert clôture la séance à 20h02.

Pour le Comité

François Aubert
Président

Manila Marra
Vice-Présidente